

(N^o 95.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1879.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1880.

*(Voir les N^{os} 87, XII, 141 de la Chambre des Représentants et 82 du
Sénat, session 1878-1879.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Président, BISCHOFFSHEIM, le Baron BETHUNE,
WILLEMS, BRUNEEL et DEVADDER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget s'élève, pour 1880, à 1,187,000 francs, chiffre de l'exercice 1879. Il présente, comparativement à cet exercice, les différences suivantes :

15,000 francs en plus sur les non-valeurs de la contribution foncière ;

15,000 francs en moins sur les restitutions de droits perçus par l'administration des contributions.

Ce Budget n'ayant rencontré aucune objection, votre Section des finances vous en propose, à l'unanimité de ses membres présents, l'adoption.

Le Rapporteur,
DEVADDER.

Le Président,
LAOUREUX.